



**Bulletin de clarifications : Questions et réponses relatives à la Lettre d'invitation
« Sélection d'un Consultant Individuel pour le recrutement de 25 postes supplémentaires au niveau de l'Agence MCA-Morocco »**

Réf. : **ICS/MCA-M/PP-82/Compact**

Date de publication : **03 Juin 2020**

Dernier délai de dépôt des propositions : **17 Juin 2020**

N°	Demande de clarification	Réponses
1	Certaines de mes références sont au nom de mon cabinet, seront-elles prises en considération ?	La question est ambiguë : un Consultant qui a travaillé dans un Cabinet (son Cabinet) peut donner comme référence le travail qu'il a fait lui-même dans ce Cabinet. Par contre, le Consultant ne peut pas donner une référence du Cabinet, pour une mission dans laquelle il n'a pas participé.
2	Est-ce que c'est possible de faire une offre financière au nom du cabinet avec une facturation en HT ?	NON